

CLAUSTRA ET BRISE-SOLEIL

Définition et rôle

Le claustra est une disposition constructive verticale qui permet de clôturer un espace, de le séparer ou de le diviser. Le claustra est un assemblage ajouré qui permet à la lumière et à l'air de circuler.

Le brise-soleil est un dispositif horizontal ou vertical ajouré destiné à filtrer la lumière sur une façade ou sur une surface au sol.

Sollicitations

Dans les cas du brise-soleil, le bois est soumis directement aux intempéries. Selon le système de pose, le brise-soleil est soumis au fluage de son poids propre et aux effets de l'alternance d'humidifications et de chocs thermiques. Le claustra est un ensemble menuisé rigide qui doit résister aux intempéries et rester stable.

Propriétés requises

Pour ce type de produit, les qualités essentiellement attendues du bois sont la stabilité et la durabilité. Les bois présentant une densité moyenne et un faible risque de gerce sont privilégiés.

Principes de mise en œuvre

La mise en œuvre doit permettre les mouvements de retrait et gonflement aux éléments de forte largeur, sans nuire à l'esthétique et à la solidité des ouvrages. Les assemblages doivent limiter au maximum l'infiltration d'eau. La distance de fixation entre les appuis doit être correctement définie pour limiter les risques de fluage.

Classe d'emploi

La classe d'emploi 3 est requise en cas de parfait drainage ou classe 4 en cas d'exposition prolongée à l'humidité.



Photo : Claustra de séparation © kai4107



Photo : Façade brise-soleil © M. Vernay